

Cahier de témoignages de déportés du Cher : R - T - V

REBILLON Maurice



Résistant du groupe Action R6 affilié au mouvement Libération-Sud, puis maquisard de la compagnie Surcouf opérant dans le sud du département du Cher, Maurice Rébillon est arrêté avec ses compagnons dans la Creuse le 19.07.1944. Déporté à Buchenwald. Matricule 81160. Libéré le 11.04.1945.

http://collegelaforet.pagesperso-orange.fr/Disciplines/Pages/HistGeo/rencontre_resistant2006.htm

A Buchenwald, vous pensiez sans doute à vous évader ?

On avait cette pensée sans arrêt, on la réfrénait sans arrêt. Il n'était pas question de tenter quoi que ce soit, ç'aurait été la mort certaine, tant il y avait de gardiens armés sur le qui-vive. La seule possibilité de s'en sortir, c'est celle qui est intervenue, notre libération par l'armée américaine en avril 1945 quand le Reich hitlérien s'écroulait.

[...] Nous entendions tonner au loin l'artillerie. Les Américains ont pénétré dans le camp de Buchenwald le 11 avril 1945. Nous étions heureux, mais dans un tel état de faiblesse et de mauvaise santé ! Comme beaucoup d'autres, j'avais le typhus, contracté par contagion. Les médecins militaires américains nous ont gardés là pendant une quinzaine pour nous soigner. Nous avons été rapatriés par avion et amenés au Lutétia, le grand hôtel parisien qui a servi de centre d'accueil pour les rescapés de la Déportation.

Ma mère avait été prévenue de mon retour. Elle est venue au Lutétia... A près de vingt ans, je pesais moins de trente-cinq kilos... Sur le moment, la pauvre, elle ne m'a pas reconnu ! Elle m'a ramené à la maison, à Saint-Amand, et allait consacrer l'été, selon sa formule, à me « remplumer ».

[Une vie nouvelle]

[...] J'étais, en mai 1945, très amaigri. J'avais perdu la faculté qu'ont les jeunes de dormir profondément en réparation de la fatigue. Mon organisme avait subi, nerveusement, biologiquement, de telles conditions d'existence pendant des mois... Il m'a fallu tout l'été pour regagner un rythme de vie à peu près normal. Retrouver dans le cadre de mon enfance et de mon adolescence ceux qui avaient survécu était rassérénant. Sans pour autant que j'oublie les êtres chers disparus ! J'ai revu tous les miens, de même que mes amis et mes camarades de la Résistance. Je suis retourné sur les lieux de nos actions. Je n'ai pas manqué à la mi-juillet le pèlerinage en Limousin, à Mérignat, à Bourganeuf au pied de la tour Zizim, dans les bois à la Croix de la Mine. Tu imagines avec quelle émotion !

Il me fallait aussi, avec l'aide de ma mère, envisager mon insertion dans la vie sociale. Si mes études avaient tourné court du fait de la guerre, je brûlais néanmoins d'impatience pour trouver un travail. Il était dans mon tempérament de reprendre sans tarder une activité. J'ai postulé à un emploi dans la police, sur les conseils d'amis de la Résistance. On m'a fait passer un concours en septembre : je pense que je tenais de mes anciens maîtres et professeurs quelque aisance dans l'expression française, et que la maturité acquise dans d'extraordinaires circonstances m'a servi. Le 1^{er} octobre 1945, j'étais nommé à Orléans, à la 5^e brigade régionale de « police mobile »... une institution du régime de Vichy, maintenue provisoirement à la Libération. [...]

[A la recherche des bourreaux]

Avais-je la vocation à être « flic » ? Pas spécialement. Sinon que je poursuivais une grande idée : participer à la chasse aux individus qui avaient, plus ou moins ouvertement, fait tant de mal aux résistants. Je rêvais de « ferrer les gros poissons ». Mais on ne m'a pas demandé de faire ce que j'aurais aimé. On m'a affecté aux enquêtes sur les affaires de droit commun, sans que cela ait forcément un rapport avec les événements récents. Il faut dire que la tendance officielle était à tourner la page. La recherche de personnes que nous, les résistants, tenions pour avoir eu un comportement ignoble, n'était pas prioritaire. [...]

[...] Merdsche, chef de la Gestapo à Orléans de 1942 à 1944, en était un [« gros poisson »]. Je n'ai pas cessé de m'intéresser à lui après la guerre, et suis allé à Francfort avec trois amis en 1976 pour que prenne fin le scandale de son impunité. Le commandant de la Gestapo installé boulevard Alexandre-Martin, Fritz Merdsche a porté une très lourde responsabilité quant aux crimes commis dans la région. Lorsque le Tribunal Permanent de Paris l'a jugé en 1953 sur la base d'un volumineux dossier, que j'avais contribué à constituer, des charges précises ont été retenues contre lui : des centaines de personnes furent déportées, dont la moitié ont péri ; il a commandité le massacre des puits de Guerry ; il a organisé l'arrestation et l'exécution de dizaines de maquisards en Sologne dans l'été 1944 ; il a fait fusiller les résistants de la Forêt d'Orléans à la mi-août. [...] Avec deux autres Orléanais, M. Tapiero conseiller municipal et M. Aubart rescapé d'Auschwitz – moi en tant que président de l'Amicale des déportés du Loiret – nous avons accompagné en Allemagne Maître Serge Klarsfeld. L'avocat exigeait avec ténacité que la Justice de la République Fédérale reprenne les poursuites contre les principaux gestapistes encore en vie et reconvertis, conformément à la convention franco-allemande de 1975. [...]

Rassembler les anciens résistants rescapés de la déportation et maintenir un état d'esprit de fraternité

Nous avons naturellement besoin de parler entre nous de ce que nous avons vécu d'un camp à l'autre. Or nous n'allions pas, au risque de passer pour des gens qui ressassent, rapporter autour de nous le détail, particulièrement les horreurs, de ce que nous venions de connaître. Aurait-on d'ailleurs pu le comprendre, tant c'était ahurissant ? On nous manifestait du respect, de la compassion, mais la tendance générale, pour ne pas dire officielle, était à n'en point trop parler : il fallait bâtir une nouvelle France avec tous. Nous, les rescapés, tenions malgré tout à conserver les liens nés dans les jours de galère. Cela ne se fit pas toujours de la meilleure façon. La démocratie avait repris ses droits, et les partis politiques leur influence. Qu'au gré des affinités et des situations diverses des associations soient apparues, quoi de plus normal, s'agissant par exemple des anciens de tel réseau, de tel camp ? [...] Nous étions [dans le département du Loiret] un certain nombre d'anciens résistants déportés qui pensions que le rassemblement valait mieux, au-delà des situations particulières et en dehors de l'emprise politique. [...] Nous n'avons pas réalisé ce rassemblement [l'A.L.A.D.I.F.] seulement pour le plaisir de la convivialité [...], ni pour l'évocation des souvenirs [...]. L'association avait en tant que telle à jouer un rôle social envers ses membres, pour leur donner les informations utiles sur leurs droits, en matière de demande de la pension d'invalidité et d'attribution de la carte du combattant. Pour intervenir dans cette optique à leurs côtés auprès des organismes administratifs. Elle se devait de manifester concrètement sa sollicitude aux membres les plus démunis, malades ou âgés... évidemment dans la limite de ses moyens.

Nous, les rescapés, tenions à devoir et honneur d'entretenir le souvenir des camarades victimes de la barbarie nazie, les tués au combat et les fusillés, les morts sur le trajet de la déportation et dans les camps ou après leur retour. Nous allions nous attacher à la création des lieux de mémoire que sont les plaques de rues, les stèles, les monuments. Nous allions prendre part tout au long de chaque année aux hommages traditionnels, aux cérémonies officielles. Nous n'avions aucun esprit de haine en décidant de livrer [...] l'indispensable lutte contre l'oubli. Nous le pouvions avec l'apport de notre témoignage vivant. [...] Nous entendions participer au combat contre l'intolérance, l'antisémitisme et le racisme, ces fruits amers de l'ignorance et de l'égoïsme. Sans nous départir de l'impartialité, sans excès de verbe, nous avions qualité à nous exprimer dans les médias locaux sur des problèmes généraux, sur des cas particuliers. Communiqués et interviews nous en donnèrent la possibilité.

(Témoignage de **Maurice Rébillon** in : « *Adolescent dans la Résistance et citoyen en résistance* ». Entretiens avec Michel Lesseur. Extraits.) - AD18 – 140J27

LISTE DES PRISONNIERS RAPATRIÉS

Semaine du 25 avril au 1er mai

Colin André, rue Croix Flambard, 6D.
 Tonner Louis, Coust, 8 A.
 Laurent Antoine, Saint Georges de
 Poisieux, 6 C.
 Chevrette Joseph, St-Georges de Poi-
 sieux, 8 C.
 Verdier Henri, Le Châtelet, 8 C.
 Lamizet René, Arcomps, 3 C.
 Cosson Célestin, Orval, 1 B.
 Dufour Eugène, Bessais, 2 B.
 Coudray Yves, Lignières, 1 B.
 Pichot Pierre, Le Châtelet, 5 C.
 Jaillat Jean, Boutillons, com. de
 Charenton, 11B.
 Jaillet Jean, Saint-Amand, 11 B.
 Jacquin Octave, St-Amand, 11 B.
 Pommier Victor, Thaumiers, 9 A.
 Bernardin Marcel, Arcomps, 6 A.
 Noyer Georges, Saint-Christophe, 9A.
 Clément Gaston, Vesdun, 10 C.
 Denizard Eugène, St-Christophe, 5 B.
 Bachet Louis, Touchay, 1 B.
 Rémy René, St-Christophe, 11 B.
 Roussel Jacques, St-Pierre les Etieux,
 S. T. O.
 Grapton Lucien, 20, rue Fradet, 8 C.
 Marchand Joseph, 18, place Jean Gi-
 raud, 6 D.
 Aurat Armand, Cérilly, 9 A.
 Renon Jean, rue Lamarque, Oflag 4D.
 Froleau Louis, 69, rue du Dr Coulon,
 9 A.
 Silissier Raymond, Meillant, Oflag 4D.
 Blanc Henri, 11, route de Bourges,
 1 B.
 Dizier Emile, Loye, 5 B.
 Auvitu Jean, Cité du Vernet, Co-
 logne.
 Dumont Marcel, Charenton, Cologne.
 Thévenin Lucien, Champ Nadot, Co-
 logne.
 Gamer Gaston, St-Priest la Marche,
 S. T. O.
 Lejot Louis, Ids-St-Roch, S. T. O.
 Guillet Marce, Perrassay (Indre), S.
 T. O.
 Guillemain Camille, Morlac, 11 B.

Noyer Robert, Culan, 6 J.
 Desbois Gaston, Le Châtelet, 11 B.
 Chassaingy Marcel, Le Châtelet, 5B.
 Gauthier Alexandre, Le Châtelet, 11B.
 Boussac Jean, Charenton, 9 C.
 Plassat Eugène, St-Bonnet, 9 C.
 Sadrin Maurice, Arcomps, 9 B.
 Lhôpital Louis, rue des Prés, 11 B.
 Barillet Lucien, Meillant, 5 C.
 Barachet Paul, Nozières, 5 C.
 Saccas, Cité Alabergère.
 Chatain Henri, St-Pierre les Etieux,
 10 B.
 Lemonnier Marcel, 114, rue A. France,
 10 B.
 Cofin Lucien, 20, rue E. Mallard,
 Oflag 10 A.
 Gard René, Bruère, 10 C.
 Rébillon Maurice, Cour Froment, Co-
 logne.
 Eloy André, rue Mazagran, 9 C.
 Revidon Alphonse, Montluçon, Fs
 130.
 Beguin Henri, Bouzais, 9 C.
 Daumin Jean, au Breuil, 4 F.
 Aubailly Alphonse, Maisonnais, 6 D.
 Amiot Désiré, Le Châtelet, 6 D.
 Ribault Jean, Meillant, 9 A.
 Esmoingt Yves, Saulzais, 6 D.
 Cabanne Ernest, St-Bonnet Tronçais,
 6 A.
 Etienne Marcel, St-Pierre les Etieux,
 6 K.
 Perrault Ernest, St-Pierre les Etieux,
 10 C.
 Dagois Marcel, Touchay, 8 C.
 Jobleau Georges, rue Masséna, 11 B.
 Martinet Louis, St-Pierre-les Etieux,
 Maquis.
 Gateleau Lucien, Charenton, 9 C.
 Perron Louis, Sagonne, 13 A.
 Brisset Jean, Place Carrée, Déporté.
 Coronel Marcel, Montreveaux (Faver-
 dines), 6 J.
 Piat Jean, St-Georges de Poisieux,
 13 C.
 Brunet Albert, Châtelet, 6 D.
 Martinat Paul, Rezay, 6 D.
 Allegret Maurice, 18, cours Manuel,
 6 D.
 Sadrin Paul, 5, rue Tabary, 6 J.
 Bissonnier, rue du Pondy.

Celle-ci tenait une buvette à Argenvières (Cher) qui servait de lieu de rendez-vous aux résistants et maquisards. Agent de liaison, elle approvisionnait aussi le maquis. Arrêtée le 5 octobre 1943 et emprisonnée au Bordiot (prison de Bourges), déportée le 3 février 1944 au camp de concentration de Ravensbrück puis transférée dans un Kommando de Leipzig. Matricule 27808. Libérée le 29.04.1945.

Je suis malgré tout rescapée de cet enfer. Je fus rapatriée en 1945, mais dans un tel état que, rencontrant mon fils en uniforme sur le quai d'une gare à Paris, je n'ai pas osé, tant la crainte inspirée par les uniformes était encore latente, aller au devant de lui. Quant à mon fils, qui était devenu un homme et un solide gaillard, ce n'est qu'après beaucoup d'hésitation qu'il finit par reconnaître sa mère dans la silhouette décharnée et couverte de ridicules défroques qui se trouvait devant lui.

Dois-je ajouter que je suis allée témoigner au procès de Paoli après la guerre. Qu'il a fallu que j'apporte des précisions à cette immonde crapule pour qu'il avoue m'avoir connue alors que moi, son élégante silhouette, drapée dans un uniforme allemand rutilant, est restée gravée pour l'éternité dans ma mémoire comme un sinistre félon, indigne du qualificatif de Français, dévoué corps et âme à la solde de l'ennemi.

On me l'a livré un moment pour que, en aparté, je puisse assouvir sur lui une légitime revanche. J'ai conservé ma dignité de Française en ne lui accordant que mon mépris et en laissant à la justice des hommes le soin de prendre la responsabilité de la seule sentence qu'il méritait : la peine de mort. (Ce qui fut fait).

(Témoignage de **Madeleine Renault**. Extrait p. 173. In : « *Les Francs-tireurs et partisans français du groupement Cher et Nièvre dans la bataille de la Libération : témoignages d'histoire régionale guerre 1939-1945* » recueillis par Pierre Demongeot. Ed. : Amicale des Anciens F.T.P.F. du groupement Cher et Nièvre et Anciens volontaires du 3^e Bataillon du 1^{er} Régiment du Morvan. 1975). AD 18 – 8° 1707

Vétérinaire à Cosne-sur-Loire (Nièvre). Arrêté le 8 avril 1944 en même temps que son épouse pour faits de résistance et déporté à Buchenwald (matricule 85171), Langenstein, projet Malachit, marche de la mort. Il sera maire de Cosne-sur-Loire à son retour de déportation, en 1945 et 1946.

Après avoir non sans raison plusieurs fois désespéré j'ai enfin la grande chance et l'immense joie de retrouver mon foyer sans vides, non brûlé à peine pillé.

Il m'est donc permis de revoir mes parents, mes amis, mes collègues ; cependant je reviens de loin car je ne crois pas que la proportion de rescapés du Camp excède 1 pour 7.

[...] En avril, devant le manque de nourriture la mortalité, chaque jour plus grande, tous souhaitaient une prompte arrivée des Américains. L'état général baissait à vue d'œil, dans deux ou trois semaines au plus, les 2/3 des détenus devaient être morts. Quand on voit autour de sa maigre paillasse ses camarades disparaître inexorablement les uns après les autres, on ne peut que penser demain ou après-demain viendra ton tour.

Le 5 avril arrêt du travail, puis le 9 l'évacuation forcée des détenus fut décidée. Sous la conduite et la garde des SS tout ce qui tenait debout devait fuir en rangs, par colonnes, par la route devant l'avance américaine. Mon abcès au talon me sauva alors probablement la vie, car il fut jugé un motif suffisant pour mon maintien à l'infirmerie du camp. Mais combien de malheureux à la veille de la libération, jalonnèrent la route, de leurs pauvres corps épuisés, une balle dans la tête, on m'a affirmé 40 à 50% de l'effectif !

A ce moment, j'avais maigri de 30 kilos. 200 mètres m'étaient pénibles à faire quand les Américains parurent le 14 au camp, il était temps.

Je fus rapatrié le 6 mai, accueil des Parisiens à cœur ouvert et dès Lutétia, j'avais des apaisements sur le sort des miens, car depuis août, je n'avais ni nouvelles, ni colis.



La Voix Républicaine du 24.03.1945 – AD 18 – 20 PER 1

J'appris que ma femme avait été libérée de la prison de Moulins fin août [...] que mon fils ayant pris le maquis en août était de retour, sain et sauf [...]. Mes dernières appréhensions fondaient comme neige au soleil, je pouvais rentrer mais n'escomptais pas toutefois une sympathie si générale.

Je reviens donc, mais presque sourd, les yeux notablement affaiblis en compagnie d'une bronchite chronique ; la radio ne montre toutefois qu'un cœur hypertrophié, des ganglions bronchiques multiples, une déminéralisation osseuse. [...]

(Témoignage du **Dr. Etienne Testard**. Extraits.) - AD 18 – J 2874



Marceau Teuriau et sa fiancée Lucette.
Coll. de Mme Sylviane Voisin.

Raflé sur son lieu de travail, l'usine de La Vence à Vierzon et envoyé au STO en Allemagne, dans une usine d'armement. Il est surpris à saboter le matériel. Emprisonné à Düsseldorf le 15.09.1944 puis déporté à Neuengamme, Ravensbrück, Buchenwald, Oranienburg-Sachsenhausen. Matricule 10893. Libéré le 02.05.1945.

En avril 1945, ils se retrouvent au camp de Sachsenhausen, c'est là qu'ils sont libérés, lui et Guy Autissier par une troupe russe constituée de Mongols. Marceau racontait souvent qu'il avait été très surpris par le comportement de ces Mongols, qui, écoeurés par les découvertes faites dans les camps, en voulaient à mort aux Allemands, et tuaient systématiquement tous ceux qu'ils trouvaient sur leur route, aussi bien hommes, femmes et enfants. Ils prenaient les bracelets-montres des hommes et les collectionnaient sur leurs bras depuis les poignets jusqu'en haut des bras.

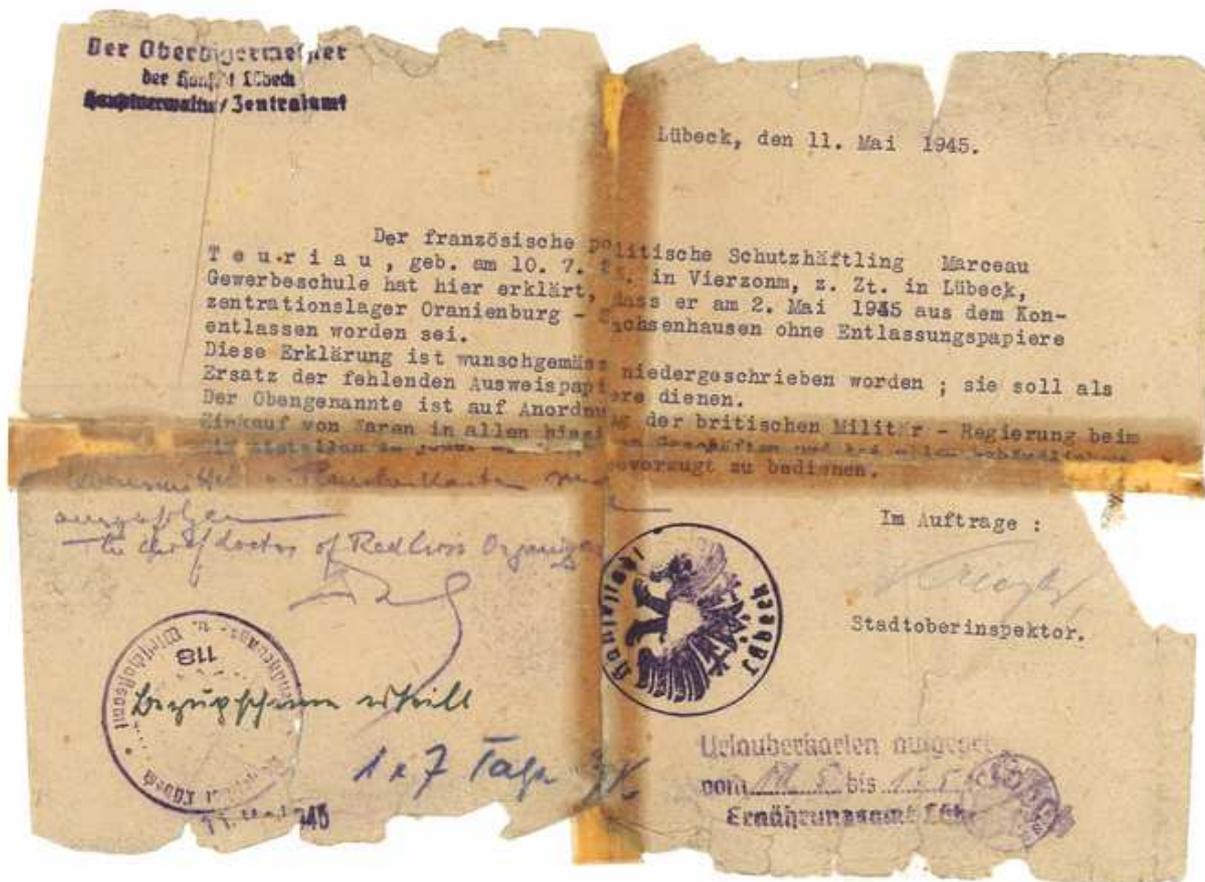
Mais alors qu'ils traversaient une forêt ils subissent un bombardement ; Marceau Teuriau est repris par les Allemands alors que Guy Autissier leur échappe et revient rapidement en France.

A Paris, comme la plupart des rapatriés, ce dernier passe par l'hôtel Lutétia (ou le centre de la gare d'Orsay) transformé en centre de rapatriement des déportés. On le questionne, comme tous les déportés qui reviennent, sur les personnes qu'il a connues, pour savoir qui a pu survivre ou mourir.

Il raconte sa libération, et le bombardement dans lequel son ami Teuriau a dû, d'après lui, être tué. Par la suite, les parents Teuriau reçoivent un avis les informant que leur fils est décédé en déportation.

Pendant ce temps, Marceau est interné dans un nouveau camp, certainement celui de Neuengamme et là, fous de rage, les Allemands SS font creuser un immense trou pour enterrer tous les déportés. Puis les Allemands changent d'avis et entreprennent de leur faire rejoindre le port de Lübeck à pied. C'est ce que l'on a appelé la marche de la mort. [...] Le 2 mai 1945, au cours de cette marche vers Lübeck, il est miraculeusement libéré à nouveau, mais cette fois par les Anglais.

Après cette deuxième libération, le 11 mai 1945, on lui délivre un laissez-passer qui stipule qu'il est à la disposition de l'armée britannique. Sur le moment, il ne pouvait pas s'imaginer qu'il venait d'échapper à la tragédie de Lübeck...



Coll. S. Voisin

Transcription :

Lübeck, le 11 mai 1945

Le prisonnier en détention politique préventive Teuriau Marceau, né le 10.07.1923 à Vierzon, actuellement présent à Lübeck, dans les locaux de l'école technique industrielle, a signalé ici avoir été libéré le 2 mai 1945 du camp de concentration Oranienburg-Sachsenhausen sans qu'il lui ait été remis une feuille de route [document de libération].

Cette déposition, effectuée selon le souhait du prisonnier, est confirmée par écrit pour servir de laissez-passer.

La personne ci-dessus mentionnée est maintenant à la disposition de l'armée britannique.....

Il a besoin d'être soigné, car il a le scorbut [...]. Il ne pèse plus que 35 kg [il pesait 95 kg avant son départ en Allemagne]. Il n'est pas question de les rapatrier immédiatement car beaucoup ont le typhus, et ils sont mis en quarantaine. Il est évacué par avion vers un hôpital en Belgique où il est soigné, avant de revenir en France. Il regagne enfin Vierzon par le train.



Coll. particulière

La voie ferrée longe la maison de ses parents, et il reconnaît son père occupé à jardiner. Un coup de sifflet « à sa façon », et son père ne doute pas un instant de ce qu'il vient d'entendre : c'est son fils qui vient de passer dans le train. Il fonce à vélo jusqu'à la gare proche et n'en croit pas ses yeux lorsqu'il le retrouve à la descente du train. De là, il est conduit à Vierzon Forges où sa mère tient le café du « Poisson Frit ». [...] Marceau entre

Commissaire militaire aux FTPF, 22^e inter-région, Georges Thély vivait près d'Imphy (Nièvre) et assura de nombreuses missions notamment sur Bourges et Vierzon. Il faisait partie du groupe Camille Baynac. Arrêté le 5 octobre 1943 et déporté dans « le train de la mort » le 2 juillet 1944 vers Dachau. Matricule 77919. Libéré le 29.04.1945.

Beaucoup de déportés eurent à leur retour le choc terrible d'apprendre la mort d'un parent ou d'un être cher. J'étais de ceux-ci.

Nous fûmes déçus de trouver les tickets et le manque de tout le nécessaire et de constater que comme pendant l'occupation, seuls les trafiquants industriels, commerçants ou agriculteurs continuaient à pouvoir mener impunément la belle vie, en mangeant bien et en buvant sec.

Il me fallut six mois de convalescence [à la libération du camp, Georges Thély pesait 30 kg pour 1,74 mètre], six mois à percevoir une allocation de misère pour tenter de subvenir à mes besoins, à ceux de ma femme et de mes deux enfants. Cela me fait dire que la Liberté et la Fraternité dont nous avons tant rêvé n'étaient pas acquises. Il faudra de nouvelles luttes pour obtenir une vraie justice.

COMMUNIQUE DU FRONT NATIONAL

SECTEUR DE SAINT-AMAND

AIDE AUX RAPATRIÉS

Les prisonniers, déportés et travailleurs non volontaires ont droit : à une allocation de 1.000 francs ; à un congé de un mois pour les prisonniers et déportés, quinze jours pour les travailleurs ; les déportés politiques ont droit à une allocation supplémentaire de 2.000 francs .D'autre part un projet vise à accorder aux prisonniers de guerre une allocation de 800 à 4.000 frs par année de captivité et suivant leur grade.

En ce qui concerne les loyers, les familles de déportés politiques, de fusillés et de massacrés, bénéficient de plein droit de la réduction des 3/4 de leur loyer. Si leurs ressources sont insuffisantes, elles peuvent demander la remise du dernier quart. Un moratoire de 6 mois après le retour de l'absent est accordé aux familles de déportés.

La Voix Républicaine
du 28.04.1945
AD 18 - 20 PER 1

PRÉFECTURE
DU CHER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
ÉTAT-FRANÇAIS

CABINET DU PRÉFET

Bourges, le 21 AOÛT 1945 19

N° 1342 /2 CAB.

N O T E

- 2 Copies
- à Messieurs les Chefs de Divisions
 - à Monsieur le Directeur Départemental du Ravitaillement
Général
 - à Monsieur le Médecin-Inspecteur de la Santé
 - à Monsieur l'Archiviste départemental
 - à Monsieur le Chef du Service des Carburants

BOURGES

OBJET : "Bons du retour".

Afin de réunir les fonds qui seront distribués aux rapatriés nécessiteux et à leur famille, le Gouvernement a décidé d'ouvrir une vaste action de propagande intitulée "Campagne du Retour".

Cette campagne va se matérialiser par l'émission de "Bons du retour" de 5, 10, 20, 50, 100, 500, 10000, 5.000 Frs.

Tous les Français pourront ainsi participer selon leurs moyens à cette oeuvre d'entr'aide.

En vue du placement des "Bons du Retour" dans les différents services de la Préfecture, je vous serais obligé de bien vouloir établir une liste de souscription parmi vos employés, et me l'adresser sous le timbre de mon Cabinet.

LE PRÉFET DU CHER

Jean Lammie

AD 18 - 1W 547

A notre retour, les collaborateurs allaient être bientôt blanchis et les attentistes monopolisaient sans vergogne tous les honneurs. Ils se sont mis d'accord pour partager le gâteau.

Nous autres, les déportés et leurs libérateurs : les FTP, les FFI, les FFL, Rhin et Danube, etc., nous n'aurons que la peau, les miettes, nos morts et nos souvenirs. [...]

Nous n'avons pas été parfaits, loin s'en faut. Lors de nos actions militantes, nous aurions pu éviter les arrestations, la déportation, mais il faut admettre avec indulgence que nous étions jeunes, ardents, téméraires. Pour nous il ne s'agissait pas de laisser les armes parachutées pourrir dans les silos à betteraves ou dans les carrières abandonnées et ne profiter que des billets de banque qui les accompagnaient (certains autres l'ont fait). Il nous fallait agir, nous l'avons fait et si c'était à refaire, nous serions les premiers à reprendre le combat pour la Liberté et l'Indépendance de notre pays [...] et notre combat continue pour plus de justice, d'égalité et de fraternité humaine.

Nous autres Résistants, nous avons les morts des camps, les fusillés et les victimes des maquis à honorer. Nous avons des familles à soutenir moralement. C'est notre devoir, comme il est de notre devoir d'écrire et de dire ce que nous avons fait et vécu.

Nous ne demandons ni la pitié, ni la grâce, mais nous demandons le respect de ceux qui ne furent pas des nôtres et qui bénéficièrent d'une vie plus facile.

Aujourd'hui, nous demandons aux jeunes d'étudier tous les aspects de ce qui fit l'accession du nazisme et le nazisme lui-même, sommet de la cruauté bestiale et du sadisme calculé. [...]

Que plus jamais les populations de notre pays ne permettent le renouvellement d'un tel génocide, c'est notre appel final. [...]

(Témoignage de **Georges Thély**. Extrait pp. 415-417. In : « *Les Francs-tireurs et partisans français du groupement Cher et Nièvre dans la bataille de la Libération : témoignages d'histoire régionale guerre 1939-1945* » recueillis par Pierre Demongeot. Ed. par l'Amicale des Anciens F.T.P.F. du groupement Cher et Nièvre et Anciens volontaires du 3^e Bataillon du 1^{er} Régiment du Morvan. 1975) – AD 18 - 8°1707.

TORNER Emile



Emile Torner – FMD

Maquisard de la compagnie Surcouf opérant dans le sud du département du Cher, Emile Torner est arrêté avec ses compagnons dans la Creuse le 19 juillet 1944. Déporté le 1^{er} août 1944 à Stolberg, Cologne, Buchenwald, Kommando de Langenstein. Matricule 81655. Libéré le 13 avril 1945.



Quelques témoignages oraux d'Emile Torner ayant trait en partie ou totalement au thème sont accessibles sur le site de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation :

- La libération
- L'attitude des civils allemands
- Les 4 versions de l'évacuation du camp
- Le Kommando de Langenstein

<http://www.bddm.org/aud/temoignages.php?id=14>



Ginette Virmont à son retour de déportation

14 ans en 1940. Elle fait du renseignement pour le réseau AJAJ. Arrêtée en janvier 1944. Déportée à Luban, Ravensbrück et Zwodau. Matricules : 80025 (Ravensbrück) et 58446 (Zwodau). Libérée le 8 mai 1945.

Depuis quelques jours, nous entendons au loin le bruit du canon, guettant son intensité, heureuses au fur et à mesure qu'il se fait plus fort, espérant une proche libération.

Un matin, ordre nous est donné de nous rassembler pour une évacuation du camp. La rumeur courait que les Alliés avançaient rapidement. Nous rassemblons nos maigres objets personnels (un mouchoir, et quelques chiffons et nous voilà parties sur les routes, longues colonnes de femmes fatiguées, traînant les pieds, vêtues d'uniformes rayés ou de vêtements civils avec les lettres KL peintes dans le dos. Nous empruntons un chemin de montagne plein d'ornières, boueux, détrempé par la neige fondue qui tombe sans arrêt. Le soir après un maigre « repas » nous nous couchons, à même le sol, dans une grange trouvée sur notre route. Le lendemain matin, avec dans l'estomac un liquide noir appelé « café », nous repartons sans avoir récupéré de notre fatigue de la veille. L'une d'entre nous, une Française, croyant tromper la vigilance de nos gardiens tente de fuir à travers la forêt. Elle est vite repérée, un coup de feu claque, elle s'affaisse. A-t-elle été tuée sur le coup ou simplement blessée ? Personne ne l'a su. Il nous fallait poursuivre notre route et surtout ne pas lui porter assistance.

Vers midi, arrêt pour une pause, le signal de départ se faisant attendre, nous nous posons quelques questions. Pourquoi restons-nous là ? Que se passe-t-il ? Nos gardiens vont et viennent d'un bout à l'autre du convoi. Dans les rangs, le bruit court que nous allons dans la direction des troupes russes. Enfin, au bout d'une seconde nuit passée dans une grange nous nous retrouvons à notre camp, notre point de départ. [...]

[Kommando du cimetière, à Falkenau] Un après-midi, alors que nous procédons au déchargement de la charrette qui vient de nous arriver, nous entendons les sirènes d'alarme, puis quelques temps plus tard le ronflement d'avions bientôt suivi d'explosions. Nous nous allongeons le long du mur ou derrière les monuments funéraires et nous regardons vers le ciel : nous voyons des chapelets de bombes tomber sur Falkenau, c'est vraiment impressionnant. Bien que peu rassurées, nous sommes contentes. Tant pis pour les Allemands ! Nous nous disons que dans le cimetière, nous sommes en sécurité, les Alliés n'ayant aucun intérêt à bombarder un tel lieu.

Le bombardement ayant cessé, nous achevons notre travail et la journée terminée, nous sortons pour prendre le chemin du camp, quelle n'est pas notre surprise de voir, couchés à l'extérieur le long des murs, de nombreux soldats allemands, sales, débraillés, ne sachant où aller : à l'ouest, ils se heurtaient aux Alliés et à l'est, aux Russes.

Quelle joie pour nous ! Nous sommes rentrées au camp après avoir traversé la ville de Falkenau en enjambant les gravois des maisons bombardées, pressées d'apporter la bonne nouvelle à nos amies, croyant de plus en plus à notre prochaine libération et à notre retour en France.

Retour des bagnes
allemands

M^{lle} Ginette VIRMONT

la plus jeune Berrichonne déportée

vient enfin de retrouver sa famille

Il y a quelques jours, arrivait à Bourges, pour la plus grande joie de ses parents (sans nouvelles d'elle depuis plus de treize mois) et de tous ses amis, M^{lle} Ginette Virmont, 8, place Rabelais. Agée seulement de 13 ans, M^{lle} Virmont, malgré son jeune âge, a déjà beaucoup souffert. Faisant partie des Auberges de la Jeunesse et d'un groupe de Résistance, elle fut déportée en Allemagne pendant plus d'un an. Elle est la plus jeune déportée de notre région.

Les yeux et le visage encore meurtris par son long calvaire, notre jeune compatriote a bien voulu nous conter sa pénible odyssée.

Arrêtée par les boches le 19 janvier 1944 (elle avait alors 17 ans), sous l'inculpation de complicité d'espionnage, elle fut aussitôt conduite dans les locaux trop célèbres de la rue Michel-de-Bourges, et, après un interrogatoire au cours duquel elle ne pouvait nier l'évidence, fut déportée au Bardi, puis transférée à la prison d'Orléans et de là à Fresnes, où elle demeura en cellule jusqu'au 19 avril. Ce jour-là, en compagnie d'une trentaine de détenues, Ginette Virmont fut embarquée... pour une destination qu'elle devinait trop bien. Un long et pénible voyage commença pour elle. La France, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Basse-Saxe. C'est là qu'enfin elle fut placée dans la prison de Lauben. Le régime y était supportable, dit-elle, car ce n'étaient pas des S.S. qui gardaient les prisonnières. Mais, hélas ! le séjour dans cette prison fut bref, et notre compatriote fut transférée au célèbre camp de Ravensbrück, où commencent ses souffrances. Elle nous décrit, une fois de plus, le long martyre de l'appel, où elle demeurait des heures et des heures durant, immobile, sous la pluie et la neige, pour aller ensuite travailler aux sablières, quels que soient le temps et la température. Puis elle connaît, en novembre, le camp de Zwodau, en Tchécoslovaquie, où elle devait demeurer jusqu'à sa libération. Là, sous l'uniforme infâme, composé d'un manteau verdâtre et d'un petit bonnet rayé bleu et blanc, telle une détenue de pénitencier, elle ne devint plus qu'un matricule, le numéro 59 446. Raconter ce que fut alors l'existence de cette jeune fille — on n'ose pas dire cette enfant — pourrait paraître invraisemblable. Et pourtant ! Il lui fallait travailler plus de 12 heures, sous la cravate des camps des gardiennes S.S., avec, pour toute nourriture, deux soupes et un quart de boule de pain, ration qui diminuait pour devenir bientôt une soupe et un quartier de boule. Les bourreaux poussaient même la cruauté jusqu'à lui faire ramasser du charbon dans une mine. Elle devait porter, avec trois de ses camarades, des cages pesant 80 kilos.

— Nos maux s'étaient, nous dit-elle, pour finir exactement sa peine.

Enfin, vint le jour où les Américains mirent fin à son calvaire. C'était le 7 mai dernier. C'est en pleurant, nous affirme-t-elle, que les libérateurs virent toutes les déportées prendre leur premier repas.

M^{lle} Ginette Virmont, fort affaiblie mais si heureuse, va retrouver sa santé dans le sein d'une famille dont on connaît la grande joie.

— Elle a tenu la promesse qu'elle s'était faite là-bas, nous dit sa mère émue jusqu'aux larmes : manger un pot de confiture sans une miette de pain. Envie enfantine, sans doute, mais que l'on comprend si bien ! Mais tant d'autres satisfactions, après ce le-là, sauront-elles jamais faire oublier à cette adolescente la barbarie de ceux qui, au nom de leur Kultur, ne respectaient ni l'âge, ni le sexe de leurs victimes ?

A LA CHAMBRE CIVIQUE DU CHER

Audience du 23 Mai 1945

MILICIENS. — Roger Laclace, 29 ans, ajusteur à Osmery, fut milicien allemand de janvier à mars 1944. Défendu par M^e Pelletier il est condamné à 15 ans d'indignité nationale.

— Eugène Aleret, 53 ans, agriculteur, capitaine d'artillerie en réserve, chevalier de la Légion d'Honneur a adhéré à la Milice en octobre 1942, mais il n'eut aucune activité au sein de cet organisme. 20 ans d'indignité nationale et radiation de l'ordre de la Légion d'Honneur. M^e Belinard défenseur.

UNE AFFAIRE DE PERMIS DE CIRCULER. — Raymond Quéral, 48 ans, ex-commandant de la base aérienne de Bourges, actuellement chef d'état-major de la subdivision aérienne de Tours, condamné par contumace à une précédente audience, est accusé d'avoir adhéré au Service d'ordre Légionnaire parce qu'il a au titre du S.O.L. obtenu un permis de circuler à vélomoteur.

L'accusé se défend énergiquement et avoir appartenu effectivement au S.O.L. Divers témoins viennent rappeler les services rendus par Quéral à des réfugiés et à des résistants. Le célèbre pilote Heckerlen et le commandant de la subdivision aérienne de Tours évoquent sa brillante conduite militaire et l'absence de ses sentiments français. Défendu par M^e Baillon Raymond Quéral est finalement excusé.

VOLONTAIRE POUR L'ALLEMAGNE. — Avant sa déportation pour parents, Jeanne Bourdon, 23 ans, de Sannois, est partie volontairement les aller en Allemagne, pour la Résistance. Elle a l'audace : 20 ans d'indignité nationale. M^e Cassier, défenseur.

(Lire la suite en 2^e page).

Retour de déportation de
Ginette Virmont.
Le Berry Républicain du 24
mai 1945.
AD 18 – 204 PER 2

3) Ginette Virmont-Sochet : retour de Ravensbrück

Ginette Virmont-Sochet est arrêtée le 19 janvier 1943. A dix jours de ses dix-sept ans. « Je travaillais depuis le mois d'août précédent au ravitaillement général et j'avais été vite recrutée par Raymond Arnold pour le réseau AJAJ. Je renseignais sur les bons de transport pour l'Allemagne. »

Huit jours au Bordiot d'interrogatoires « sans violence », pendant lesquels elle ne peut que reconnaître les papiers et son écriture qu'on lui présente. Son cas est si clair que Paoli, qui l'interroge, lui murmure : « Mademoiselle, il est triste de mourir si jeune. »

Nuit et Brouillard

Transférée à Orléans pour un procès sans interprète devant un tribunal militaire, on lui remet un papier écrit en allemand. « Je ne savais pas lire cette langue. J'ai juste reconnu mon nom et le mot espionnage. Dans ma cellule se trouvait une juive allemande qui m'a dit qu'elle ne comprenait pas ce qui était écrit... »

Fresnes, rue des Saussaies... Noisy-le-Sec en car. Lorsqu'elle part en train pour Lauban (Silésie) via Maastricht, c'est déjà une *Nacht und Nebel* (Nuit et Brouillard), une « NN ». De ceux qui doivent disparaître sans laisser de trace. Et qui disparaissent, puisqu'en 1989, après la chute du mur de Berlin, elle a écrit en Allemagne. Jusqu'à Ravens-



CAUCHEMAR. Ginette Sochet, arrêtée à dix-sept ans, rescapée de Ravensbrück et de Zwodau. Matricules 80025 et 58446.

brück, il n'y a plus aucune trace d'elle...

La « chance » la rattrape alors qu'il est prévu qu'elle soit envoyée à Breslow. « Une gardienne m'a dit : Mauvais pour vous ». On est en octobre 1944. Les Alliés sont trop avancés et les jugements sont suspendus. Elles sont une centaine à être envoyées à Ravensbrück, fin octobre. « Nous sommes arri-

vées dans la nuit. Il faisait froid. On a dormi à même le sol sous une tente dite des tziganes que l'on venait de désinfecter. Le lendemain, on nous a entraînées dans une grande salle où il y avait plein de tuyaux, mais pas pour prendre une douche. On nous a repris nos affaires qu'on nous avait redonnées en sortant de Lauban. Mes quelques affaires

personnelles dont une bague et une montre en or, ont définitivement disparu. On nous a fourni, notamment, un manteau avec peint en blanc dans le dos deux lettres : KL » (*Konzentrations Lager*).

Les journées passent. Harassantes. Inutiles. Les KL apprennent par l'une d'elle, puis des prisonniers qui passent « en chantonnant », que le dé-

barquement a eu lieu. Mais ici c'est l'hiver, la neige, les coups... Et gare à ceux qui perdent gamelle et cuillère ! Ils ne mangent pas.

Le 8 mai au matin on apprend que les Américains sont proches

Deux images sont incrustées dans la mémoire de Ginette Sochet. Celle d'un appel interminable qui dure tout un matin, jusqu'à l'après-midi. « Jusqu'à ce qu'une triangle vert (prisonnière trait commun allemand) qui a volé de l'argent à un *Meiter* se dénonce enfin et que tous puissent regagner nos blocks pour nous reposer. Et puis ce jour où elle se trouve corvée pour enterrer les morts dans

un cimetière. « C'était presque à la fin. Les Alliés bombardaient et nous étions contentes... Nous étions convaincues ce jour-là qu'aucune bombe ne pouvait tomber dans notre cimetière ! »

« Le 8 mai au matin, un prisonnier passe près du camp et parle avec l'une de nous. On apprend ainsi que les Américains sont à cinq kilomètres, mais ignorent qu'il y a ici un camp de femmes. Nous serons libérées dans l'après-midi. »

Retour à Bourges le 19 mai. Soixante ans plus tard, même confusion. « On n'éprouvait pas le besoin d'en parler. Nous aurait-on cru ? Et puis, nous nous sentions tellement coupables d'avoir survécu... J'ai longtemps fait le même cauchemar. Je suis dans un lieu et je ne peux en sortir... » ■

PATRICK MARTINAT

Suite des témoignages d'ancien déportés demain avec Guy Leral, revenu de Buchenwald.

En hommage aux déportés du Cher

Une plaque d'hommage aux déportés de Bourges et du Cher sera dévoilée dimanche 24 avril, au rond-point du monument de la Résistance, à Bourges. Cette inauguration fera suite aux cérémonies de 10 h 30 prévues devant le monument de la Résistance, après la messe célébrée à la chapelle Sainte-Jeanne à partir de 9 heures. La veille, des cérémonies de souvenir se dérouleront à 17 heures au cimetière Saint-Lazare, à 17 h 30 devant le Bordiot, à 18 h 15 à la mairie d'Asnières. Une veillée aura lieu à 19 heures devant le monument de la Résistance. D'autre part, et jusqu'au mai, dans le hall de la mairie, l'exposition sur la libération des camps que certains ont pu visiter récemment salle du Duc-Jean. ■

CHER

Article du *Berry Républicain* du 20.04.2005. – AD 18 - 204 PER 451



Dans le cédérom « *La Résistance dans le Cher* » vous pouvez écouter :

- « Retour de déportation de Ginette Virmont et vision d'horreur »

- Plusieurs vidéos ont été réalisées et sont disponibles à l'écoute au centre de documentation sur la 2^e guerre mondiale, aux Archives départementales.